



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 9 mars 2021 à 20h00 à en vidéoconférence.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Aubert Gallant, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021
4. Affaires du Conseil
 - 4.1 Renouvellement de l'entente relative à la Régie intermunicipale de police de Roussillon
5. Règlements
 - 5.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 703-1 modifiant le règlement n° 703 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2021
 - 5.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 901-29 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 5.3 Adoption du premier projet - Règlement n° 901-29 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 5.4 Adoption - Règlement n° 705 établissant un programme de subvention pour l'achat de lames déchiqueteuses et le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit
 - 5.5 Adoption - Règlement n° 1006-99-5 modifiant le règlement n° 1006-99 relatif aux chiens et autres animaux
6. Communications
7. Direction générale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

8. Environnement
 - 8.1 Demande d'autorisation auprès de la MRC de Roussillon - Travaux de stabilisation de berges
9. Greffe et affaires juridiques
 - 9.1 Attribution de contrat - Soutien technologique pour l'élection générale de 2021
10. Informatique
11. Loisirs
12. Parc, espaces verts et aménagement public
13. Ressources humaines
14. Sécurité publique
 - 14.1 Dépôt du rapport annuel - Schéma de couverture de risque en sécurité incendie
15. Travaux publics
 - 15.1 Attribution de contrat pour le nettoyage et la désinfection des conduits de ventilation dans les bâtiments, années 2021-2023
 - 15.2 Attribution de contrat pour le balayage des rues, années 2021-2024
 - 15.3 Attribution de contrat pour l'implantation de 2 lampadaires au Del dans les parcs Victori-Miron et Philippe-Jean
16. Trésorerie
 - 16.1 Ratification de la liste des chèques et déboursés
 - 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
 - 16.4 Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'année 2020 en vertu de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités
 - 16.5 Suspension des intérêts - Comptes de taxes municipales
17. Urbanisme
 - 17.1 Demande d'approbation d'un projet d'agrandissement résidentiel - 8, rue Thibert
18. Affaires nouvelles
19. Période d'intervention des membres du Conseil
20. Période de questions - Internautas
21. Date de la prochaine séance ordinaire
22. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

41-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42-21 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43-21 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que le 15 mars 2020, l'entente intermunicipale signée le 10 décembre 2008 remplaçant celle ayant constitué la Régie intermunicipale de police Roussillon, a été prolongée conformément à l'article 468.49 de la *Loi sur les cités et villes*, pour une période se terminant le 15 mars 2022;

CONSIDÉRANT que ce renouvellement a été effectué suite à l'échec des négociations en vue de conclure une nouvelle entente et au rejet par deux municipalités, du projet d'entente découlant des travaux du comité aviseur indépendant composé d'un avocat et de représentants de la Régie, de l'UMQ, du MAMH et du MSP;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit un renouvellement automatique, à moins que l'une des municipalités manifeste, au moins 9 mois à l'avance, son désir d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT que dans sa lettre du 15 mars 2020, le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation indiquait que la prolongation de l'entente devrait permettre d'identifier des pistes de solutions en vue du maintien de la Régie à plus long terme, dans le contexte de mise en place d'un comité consultatif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a déposé un mémoire et a été entendue dans le cadre dudit comité consultatif;

CONSIDÉRANT que le maintien des conditions actuelles de partage des coûts au sein de la Régie est inacceptable pour la Ville de Delson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal décrète qu'il ne désire pas renouveler dans sa forme actuelle, l'Entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon, laquelle viendra à échéance le 15 mars 2022, et ce, en raison du partage inéquitable des coûts.

QUE le conseil municipal invite les municipalités membres de la Régie intermunicipale de police Roussillon à maintenir la Régie en concluant le projet d'entente proposé par le comité aviseur.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la ministre de la Sécurité publique, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'aux municipalités membres de la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

44-21 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 703-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 703 DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Sylvie Lapierre, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 703-1 modifiant le règlement n° 703 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2021. Le projet de règlement vise à étendre l'application de la compensation pour le service de collecte et de gestion des matières organiques aux immeubles de 7 et 8 logements;

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

45-21 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°901**

AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement n° 901-29 modifiant le règlement de zonage n° 901. Ce projet de règlement vise à :

- Reformuler l'article 932 afin de préciser la portée des dispositions applicables au projet résidentiel intégré Cours Marie-Victorin dans la zone H-106;
- Modifier la grille des usages et normes de la zone H-106 afin d'autoriser et d'encadrer les projets non intégrés.

La zone H-106 est située au nord du boulevard Marie-Victorin.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

46-21 **ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT N° 901-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 901-29 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le 1^{er} projet du Règlement n° 901-29 modifiant le règlement de zonage n° 901.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

47-21 **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 705 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE LAMES DÉCHIQUETEUSES ET LE REMPLACEMENT D'UN CABINET DE TOILETTE À DÉBIT RÉGULIER PAR UN CABINET À FAIBLE DÉBIT**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 février 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 705 établissant un programme de subvention pour l'achat de lames déchiqueteuses et le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 705 établissant un programme de subvention pour l'achat de lames déchiqueteuses et le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

48-21

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 1006-99-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1006-99 RELATIF AUX CHIENS ET AUTRES ANIMAUX

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 février 2021, il y a eu avis de motion et présentation du projet de Règlement n° 1006-99-5 modifiant le règlement n° 1006-99 relatif aux chiens et autres animaux;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été modifié suivant son dépôt;

CONSIDÉRANT que la modification consiste en l'ajout des étourneaux sansonnets à la liste des animaux qu'il est interdit de nourrir;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n°1006-99-5 modifiant le règlement n° 1006-99 relatif aux chiens et autres animaux, avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

49-21

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA MRC DE ROUSSILLON - TRAVAUX DE STABILISATION DE BERGES

CONSIDÉRANT que selon l'entente relative à diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau entre la MRC de Roussillon et la Ville de Delson, la Ville est responsable des dispositions relatives à la stabilisation des rives impliquant des travaux dans un littoral;

CONSIDÉRANT que lorsque le projet est collectif, l'article 29 du règlement n° 109 de la MRC de Roussillon prévoit que seul le conseil de la MRC peut autoriser les travaux;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation des travaux de stabilisation des berges prévus dans le secteur de la rue Delvista, la Ville devra obtenir l'autorisation de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC demande que soit déposé le formulaire de demande accompagné d'une résolution de la municipalité et des plans de stabilisation préparés par l'ingénieur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service technique et travaux publics à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'autorisation pour réaliser des travaux de stabilisation des rives à des fins collectives dans le secteur de la rue Delvista, conformément aux exigences de l'article 29 du règlement n° 109 de la MRC de Roussillon régissant les matières relatives à l'écoulement des cours d'eau de la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 50-21** **ATTRIBUTION DE CONTRAT - SOUTIEN TECHNOLOGIQUE POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DE 2021**
- CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour des services de soutien technologique en vue des prochaines élections générales municipales.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :
- QUE le conseil municipal attribue un contrat à Innovision+ pour la fourniture de services de soutien technologique en vue de l'élection générale de 2021 pour la somme de 14 031,25 \$, plus les taxes applicables et les contingences.
- QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds dédié Élections, poste budgétaire n° 02-141-00-000.
- QUE le certificat du trésorier n° 2021-03-014 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
-
- 51-21** **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE**
- CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie Candiac/Delson doit transmettre annuellement à la MRC de Roussillon un rapport d'activité concernant le plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risque incendie.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :
- QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson à transmettre son rapport d'activités couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie à la MRC de Roussillon.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
-
- 52-21** **ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES CONDUITS DE VENTILATION DANS LES BÂTIMENTS, ANNÉES 2021-2023**
- CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour le nettoyage et la désinfection des conduits de ventilation dans les bâtiments pour les années 2021 à 2023.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :
- QUE le conseil municipal attribue un contrat à Nettoyeurs Provincial de conduits d'air inc. pour le nettoyage et la désinfection des conduits de ventilation dans les bâtiments pour les années 2021 à 2023, pour la somme de 26 984,63 \$, taxes incluses.
- QUE le certificat du trésorier n° 2021-03-015 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

53-21

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE BALAYAGE DES RUES, ANNÉES 2021-2024

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le balayage des rues pour les années 2021 à 2024 et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Entretiens J.R. Villeneuve inc.	167 884,78 \$
Les entreprises Myrroy inc.	140 482,41 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant conforme est Les entreprises Myrroy inc. pour la somme de 140 482,41 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Les entreprises Myrroy inc. pour le balayage des rues pour les années 2021 à 2024 d'une somme de 140 482,41 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-03-016 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

54-21

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'IMPLANTATION DE 2 LAMPADAIRES AU DEL DANS LES PARCS VICTORI-MIRON ET PHILIPPE-JEAN

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu une proposition d'essai de 120 jours pour l'implantation de 2 unités d'éclairage au Del solaire adaptées pour les parcs de Victori-Miron et Philippe-Jean.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Solidel Canada inc. pour l'implantation de 2 lampadaires au Del dans les parcs Victori-Miron et Philippe-Jean pour les sommes de 7 995,20 \$, plus les taxes applicables, pour le parc Victori-Miron et 11 080,10 \$, plus les taxes applicables, pour le parc Philippe-Jean, le tout conditionnellement à la satisfaction de la Ville suivant un essai de 120 jours.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds de parc, poste budgétaire n° 22-701-50-721.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-03-017 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

55-21

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 24524 à 24620 d'une somme de 481 204,68 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 47 659,17 \$, le tout totalisant 528 863,85 \$ pour la période du 28 janvier au 24 février 2021, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 25 février 2021.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-03-013 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES

Conformément à l'article 6.10 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 27 janvier au 24 février 2021.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS

Conformément à l'article 6.18 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés du 28 janvier au 24 février 2021.

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2020 EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil le rapport d'activités du trésorier pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

56-21

SUSPENSION DES INTÉRÊTS - COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 703 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2021 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 12 % sur tout montant de versement échu pour le paiement des taxes municipales;

CONSIDÉRANT que l'article 481 de la Loi sur les cités et villes permet au Conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

CONSIDÉRANT qu'en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le taux d'intérêt sur les taxes municipales exigibles pour l'année courante et impayées à ce jour soit de 0 % par an.

QUE le taux d'intérêt sur les droits de mutation exigibles à compter du 9 mars 2021 soit de 0 % par an.

QUE ce taux d'intérêt applicable aux taxes municipales et aux droits de mutation soit maintenu jusqu'au 26 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

57-21

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL - 8, RUE THIBERT

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'agrandissement d'une résidence pour le 8, rue Thibert dans le cadre du PIIA applicable à la zone H-326;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'agrandissement et la rénovation extérieure du bâtiment principal afin d'ajouter un deuxième étage ainsi qu'un abri d'auto en cour latérale droite;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 15-21 adoptée le 16 février 2021, est favorable à cette demande avec condition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'agrandissement résidentiel pour le 8, rue Thibert, tel que présenté, plans n^{os} 15-21-02 et 15-21-03, conditionnellement à ce que les deux arbres situés en marge avant soient conservés lors des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

58-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier